



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ**

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b></p> <p><b>Mission de Coordination Sanitaire Internationale</b></p> <p><b>Bureau de l'exportation pays tiers</b></p> <p><b>Sous-direction de la Sécurité Sanitaire des Aliments</b></p> <p><b>Bureau des matières premières</b></p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Fabien SCHNEEGANS Pascale GILLI-DUNOYER</p> <p>Tél. : 01 49 55 58 18 01 49 55 84 28</p> <p>Réf. interne : SDSSA/MCSI/FS/PGD/RF</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGAL/MCSI/SDSSA/N2005-8133</b></p> <p><b>Date: 10 mai 2005</b></p> <p>Classement : EI32CN144 - EI32CN145</p>
--	--

Le Ministre de l'agriculture,  
de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité  
à

Date de mise en application : Immédiate

Abroge et remplace :

Date limite de réponse :

Nombre d'annexes: 2

Degré et période de confidentialité : Tout public

:

(voir liste de destinataires)

**Objet : Exportation de viandes de porc et de volailles vers la CHINE. Mission des experts chinois**

**Bases juridiques :**

- Note de service DGAL/SDSSA/N/2003-8162 du 30 septembre 2003 *récapitulant les conditions d'agrément des établissements à l'exportation vers certains pays tiers de viandes fraîches d'animaux de boucherie et de volailles et de produits à base de viande.*
- Note de service DGAL/SDSSA/N/2004-8176 du 9 juillet 2004 *relative à l'exportation de viandes fraîches et de produits à base de viande de porc et de poulet vers la Chine.*
- Note de service DGAL/SDSSA/N/2004-8275 du 29 novembre 2004 *relative à l'exportation de viandes fraîches et de produits à base de viande de porc et de poulet vers la Chine. Formulaire d'agrément pour les entrepôts frigorifiques.*
- Note de service DGAL/MCSI/SDSSA/N2005-8055 du 18 février 2005 *relatif à l'exportation de viandes de porc et de volailles vers la Chine ; Suivi des dossiers de candidatures.*

**MOTS-CLES :** Exportation - viandes fraîches - produits à base de viandes - entrepôts - porc - poulet - Chine - Mission.

**Résumé :** La présente note vous précise les conditions de réalisation de la mission qui sera conduite par des experts chinois du 16 au 31 mai 2005.

<b>Destinataires</b>	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : - Préfets - DRAF/DDAF - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires - Directeurs des Écoles nationales vétérinaires - Directeur de l'École nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA - OFIVAL -DPEI - ADILVA

## 1. Cadre général de la mission

Une délégation d'experts chinois se rendra en France du 16 au 31 mai prochain, dans le but **d'évaluer le système d'inspection français et d'agréeer les établissements candidats**. Pour ce faire, les experts vont inspecter les établissements de production dont les dossiers de demande d'agrément pour l'export vers la Chine ont été transmis aux autorités chinoises (cf annexe II).

Ils visiteront également quelques élevages et la DDSV de Mayenne, où leur seront présentés l'organisation générale et le fonctionnement d'une DDSV.

La délégation officielle sera composée de quatre personnes, et se scindera en deux binômes à partir du 19 mai. Chaque binôme sera accompagné d'un interprète et d'un représentant de la DGAL. La composition exacte des équipes vous sera transmise ultérieurement.

## 2. Visite des établissements

Le programme de visite figure en annexe I. Il s'agit d'abattoirs, d'ateliers de découpe, d'unités de transformation, ainsi que d'un entrepôt visité à titre d'échantillon. Toutefois, des modifications de dernière minute sont toujours possibles.

En particulier, les experts pourraient demander à visiter :

- soit des entrepôts supplémentaires dont le dossier d'agrément a été transmis aux autorités chinoises (cf. annexe II),
- soit des laboratoires externes (LVD ou autres) réalisant des analyses d'autocontrôles ou des analyses relatives aux **plans de surveillance** sur des denrées en provenance d'établissements candidats à l'exportation vers la Chine,
- soit encore des élevages associés aux établissements de production visités.

Vous voudrez bien informer les responsables des différents établissements de votre département susceptibles d'être concernés, afin qu'ils se préparent à cette éventualité.

## 3. Déroulement des visites

Les visites se dérouleront sous la conduite du vétérinaire officiel de l'établissement et en présence d'un responsable de l'établissement, si possible le responsable assurance qualité.

Pour chaque établissement visité, les experts, qui disposent du dossier de candidature, vont vérifier la concordance des informations contenues dans ces dossiers avec la situation réelle des établissements. En règle générale, les experts ont un niveau technique élevé et une bonne connaissance des procédures.

L'ensemble de l'établissement sera vraisemblablement visité y compris le laboratoire interne lorsqu'il existe. En effet, les inspecteurs chinois attachent, semble-t-il, une grande importance aux laboratoires d'analyses propres aux établissements, et aux **plans de surveillance** mis en place.

L'inspection documentaire devrait porter sur les plans HACCP et SSOP de même que sur l'ensemble de la documentation et les enregistrements mentionnés dans le questionnaire pour

l'agrément de l'établissement. Les experts peuvent également poser des questions sur des domaines variés : plans de surveillance résidus, analyse d'eau ....

Dans l'objectif de préparer cette visite, vous vous assurerez au préalable que les enregistrements mentionnés dans ce questionnaire sont disponibles et à jour dans les établissements. Vous vous assurerez également que les actions correctives sont correctement mises en place par les professionnels et suivies par vos services.

Enfin, les experts porteront une attention particulière aux exigences prévues dans les certificats sanitaires pour l'exportation vers la Chine. Pour mémoire, les cahiers des charges visés par ces certificats sanitaires figurent en annexe de la note de service du 9 juillet 2004 citée en référence.

Pour le Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation,  
de la Pêche et des Affaires Rurales  
La Directrice Générale Adjointe de l'Alimentation

Monique ELOIT

**ANNEXE I**  
**Programme de la visite de 4 experts chinois en France – 15 au 31 mai 2005**

<b>EQUIPE 1 (M. GU Shaoping ; Mme ZHANG Liu ; 1 interprète ; 1 DGAL)</b>		<b>EQUIPE 2 (M. GAO Yongfeng ; Mme. CHEN Lili ; 1 interprète ; 1 DGAL)</b>		
<b>Date</b>	<b>Programme</b>	<b>Itineraire</b>	<b>Programme</b>	<b>Itineraire</b>
Dimanche 15	Arrivée Paris		Arrivée Paris	
Lundi 16	Matin : DGAI Ap. Midi : DDSV 53	Train Paris – Laval (1h)	Matin : DGAI Ap. Midi : DDSV 53	Train Paris – Laval (1h)
Mardi 17	SOCOPA 53 (Evron)	Voiture am : 53 km + 32 km + Transit	SOCOPA 53 (Evron)	Voiture am : 53 km + 32 km + Transit
Mercredi 18	Matin : LDC 72 (Sablé sur S.) Après midi : DOUX 53 (Laval)	Voiture : 42 km + 137 km (1h30)	Matin : LDC 72 (Sablé sur S.) Après midi : DOUX 53 (Laval°)	Voiture am : 42 km + 137 km (1h30)
Jeudi 19	Gatine Viandes 35 (La Guerche de Bretagne)	Voiture 40 km + 180 km (2h10)	Abattoir Industriel de la Manche 50 (Ste Cécile)	Voiture am : 95 km (1h20) + pm : 243 km (2h40)
Vendredi 20	Arrivé 85 (Les Essarts)	Voiture	Tilly Sabco 29 (Guerlesquin)	Voiture : 25 km
Samedi 21	Libre	Voiture	Libre	Voiture
Dimanche 22	Libre	Voiture	Libre	Voiture
Lundi 23	Gastronome 79 (Nueil les Aubiers)	Voiture (Transit)	SOCOPA 29 (Chateauneuf du Faou)	Voiture : 69 km (1h00) + 110 km (1h30)
Mardi 24	SOCOPA 79 (Celles sur Belle) ARCA 79 (Ste Eanne)	Voiture 175 km (2h30)	Louis Gad 29 (Lampaul- Guimiliau)	Voiture : 247 km (2h00)
Mercredi 25	Arnaud 87 (Aixe sur vienne)	Voiture 350 km (4h)	Bernard 56 (Locminé) Peny 56 (Plumelin)	Voiture Transit
Jeudi 26	Gastronome Condom 32 (Condom)	Voiture 450 km (4h30)	Europig 56 (Josselin) + Cold store Jean Floc'h 56 (Guénin)	Voiture 70 km (1h)
Vendredi 27	DUC 30 (Saint Bazely)	Voiture (Transit)	Kermene 22 (St Jacut du Méné)	Voiture 75 km (1h)
Samedi 28	Free	Train Nîmes - Paris	Free	Train Rennes - Paris
Dimanche 29	Free		Free	
Lundi 30	DOUX 45 (Boynes)	Voiture or Train (1h30)	DUC 89 (Chailley)	Voiture or Train (1h30)
Mardi 31	DGAI	Paris - Beijing	DGAI	Paris - Beijing

## ANNEXE II

### LISTE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE A L'AGREMENT « CHINE » TRANSMIS PAR LA DGAL AUX AUTORITES CHINOISES

#### PORC

Nom de l'établissement	Numéro d'agrément	Date d'envoi
KERMENE	22-046-01	20/12/04
SEAE SOCOPA CHATEAUNEUF DU FAOU	29-027-01	20/12/04
LOUIS GAD SA	29-097-01	20/12/04
GATINE VIANDES	35-125-02	20/12/04
ABATTOIR INDUSTRIEL DE LA MANCHE	50-453-03	18/11/04
SEAE SOCOPA EVRON	53-097-01	20/12/04
JEAN FLOC'H SURGELATION	56-074-01	18/11/04
EUROPIG	56-091-01	18/11/04
ABATTOIR BERNARD	56-140-02	18/11/04
PENY ZA DE KERANNA	56-174-03	18/11/04
SEAE SOCOPA CELLES	79-061-02	20/12/04
ARCA SAINT MAIXENT (SAS)	79-246-02	18/11/04
ARNAUD SA	87-001-01	18/11/04

#### POULET

Nom de l'établissement	Numéro d'agrément	Date d'envoi
TILLY SABCO	29-067-01	18/11/04
DUC	30-233-01	01/02/05
GASTRONOME CONDOM	32-107-30	01/02/05
DOUX	45-050-01	01/02/05
DOUX	53-130-01	01/02/05
LDC	72-264-02	01/02/05
GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE	79-195-03	20/12/04
ARRIVÉ	85-084-01	01/02/05
DUC	89-069-01	01/02/05

**ENTREPOTS FRIGORIFIQUES**

<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Numéro d'agrément</b>	<b>Date d'envoi</b>
SVA	22-371-01	03/02/05
E.F.B	29-019-40	01/02/05
CRYOLOGISTIC	29-233-40	01/02/05
CRYOLOGISTIC	29-241-40	01/02/05
EFC FRIG'ARMOR	35-023-01	03/02/05
CHARLES FRERES	42-094-14	01/02/05
STEF LOGISTIQUE	49-007-01	01/02/05
BRETAGNE FRIGO	56-066-01	01/02/05
EUROPIG	56-091-01	01/02/05
CRYOLOGISTIC	72-264-07	01/02/05
SOFRIMAIX	79-246-03	01/02/05